PROJET EDUCATIF GLOBAL ENFANCE /JEUNESSE

CSAJR

VERSION 1(SEPTMBRE 2018)

1 AVANT PROPOS

En 2015, le centre social AJR a élaboré un nouveau projet social associatif qui décline l'ensemble des orientations à mettre en œuvre sur la période 2016/2019.

L'association souhaite réaliser un diagnostic approfondi des besoins sociaux sur son territoire et des réponses existantes en termes de mode de garde et besoins couvert pour les familles. Cette démarche doit s'attacher à définir les besoins liés à la vie familiale, au handicap, à la dynamique intergénérationnelle.

En 2018, l'association a développé un secteur petite enfance avec l'ouverture d'une micro crèche et d'un relais assistant maternel. Reste à renforcer le secteur enfance pour assurer un organigramme d'intervention sociale cohérent pour une structure à dimension intercommunale : petite enfance, enfance, jeunesse et adulte. Elle favorise la perméabilité des secteurs associatifs et la co-construction de projets socioculturels.

Le déploiement de l'accueil de loisirs enfance complémentaire à l'accueil de loisirs jeunes historique de l'association, est réalisé dans le but d'apporter une offre de service complémentaire sur le territoire. Toutes les initiatives permettant de développer une congruence professionnelle entre la micro crèche, le Relais d'Assistantes Maternelles, le LALP et le secteur famille seront privilégiées.

2 UNE ASSOCIATION A VOCATION INTERCOMMUNALE

2.1 HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association est née une commande publique intercommunale de connaissance des besoins de services en milieu rural pour les familles, et d'une implication politique forte de quelques maires ruraux. Ces mêmes élus sont allés chercher la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour soutenir leur effort de développement de l'animation en ruralité vers les jeunes.

L'association a évolué d'un projet d'actions axé sur la jeunesse de 12-20 ans en 2006 , vers un projet d'animation locale en 2008 pour répondre à une demande de parents et d'adultes de soutien aux loisirs ruraux ainsi que de sociabilisations des enfants en âge pré scolaire.

En 2010, elle s'engage dans une réflexion menant vers un projet social global, agréé Centre Social en septembre 2011, lui permettant de renforcer le financement de la coordination (direction, comptabilité, secrétariat-accueil) et développer un projet vers tous les publics.

2.2 AUJOURD'HUI, C'EST UN CENTRE SOCIAL QUI SE DOIT D'ETRE :

- *Un équipement de proximité à vocation sociale globale,*

- *un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,*
- *un lieu d'animation de la vie sociale,*
- *un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.*

2.3 LE CENTRE SOCIAL AMBITIONNE DE PROPOSER :

- Des activités pour l*es parents et leur(s) enfants de 0 à 6 ans :*
  - *Ateliers d'éveils et soutien à la parentalité Enfants-Parents (APE, LAEP)*
  - *Groupe de parole de parents (Parent 'aise)*
  - Un relais assistant maternel
- Des modes de gardes et des accueils de loisirs *pour les enfants de 0 à 10 ans :*
  - *Micro crèche pour les enfants de 10 semaines à 3 ans*
  - *Accueil de loisirs 3 / 11 ans le mercredi*
- *Des lieux d'accueils et d'animations pour adolescents :*
  - *Des accueils de loisirs / LALP pour les jeunes de 11 à 17 ans ;*
  - *Des séjours et mini séjours*
- *Des actions de soutien à la vie quotidienne, aux loisirs, à la promotion de projets pour les adultes et seniors.*
  - *Cyber et inclusion numérique*
  - *Bien être et santé (marche, esthétique, sophrologie, gym douce, zumba)*
  - *Culture et arts (festival bluegrass, sorties concerts et spectacles, rencontres d'artistes, livres en liberté)*
  - *Vie quotidienne (permanences sociales, aide aux projets et aux départs en vacances) ateliers écolonomies (les Fées maison, valorisations diverses).*

2.4 UNE ASSOCIATION **RECHERCHANT LES COOPERATIONS INTERCOMMUNALES :**

Chaque commune adhérentes a fait la démarche de contacter l'association afin de travailler sur la mise en place du secteur jeunesse itinérant chez elle.

Un représentant de la commune est membre du Conseil d'Administration afin de prendre part à la vie de l'association, et assurer un relais sur la commune de nos actions.

L'association Animation jeunesse rurale aujourd'hui est implantée sur la commune de Noyelles sur Escaut et intervient auprès douze communes rurales sur la zone géographique de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Fontaine notre Dame, Cantaing / Escaut, Noyelles / Escaut, Flesquières, Ribécourt la Tour, et Sailly les Cambrai.

Cauroir, Cagnoncles, Naves, Niergnies, Séranvillers-Forenville et Wambaix.

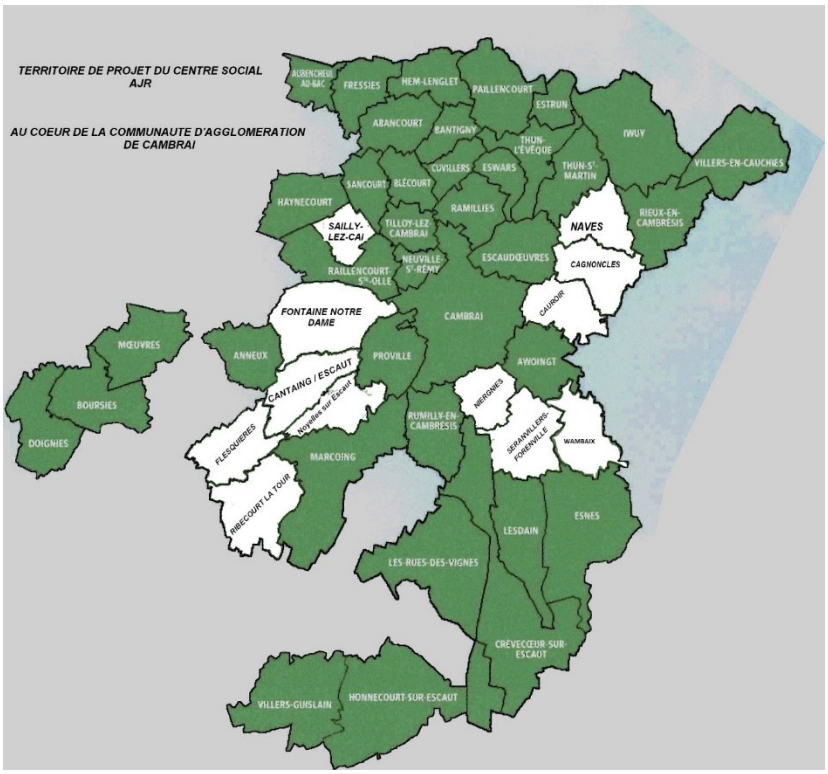

3 LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Animation Jeunesse Rurale a pour vocation prioritaire l'animation sociale globale. Considérant que l'animation s'inscrit à la fois dans la commune et au cœur du territoire de projet, elle se doit de n'exclure personne, elle se laisse le droit d'agir avec tous les publics qui la solliciterait et dont le projet contribuerait à l'épanouissement des habitants des onze communes du Territoire de projet.

En adhérant au projet associatif, les communes volontaires du territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai entendent mettre en commun leurs compétences, leurs infrastructures, leurs difficultés (au-delà de tous clivages et sur la base de la laïcité), pour que l'objet principal qui est l'animation sociale et culturelle auprès des habitants s'organise autour du partage, de la coopération, de la proximité, et de leur initiative.

Développer de l'animation en ruralité c'est considérer que celle – ci a un rôle à jouer dans l'épanouissement des habitants et qu'elle doit être accessible pour tous.

L'action de l'association doit être conduite dans un esprit de démocratie locale par la force de l'engagement des citoyens. Faire participer les bénévoles, c'est aussi savoir les écouter, leur donner confiance, partir de l'expérience vécue des habitants.

Développer l'animation en ruralité c'est considérer que celle-ci est vecteur d'attractivité des communes et d'un mieux vivre ensemble en ruralité.

A l'écoute des besoins des familles, nous construisons des actions éducatives adaptées à leurs rythmes professionnels, à leurs organisations familiales, à leurs attentes vis-à-vis d'un lieu de vie comme le nôtre.

4 DU PROJET SOCIAL ASSOCIATIF AU PROJET ENFANCE JEUNESSE

Le projet enfance jeunesse élaboré à partir du projet social de l'association AJR, définit les grandes orientations éducatives qui sont proposées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par l'équipe éducative.

Plusieurs typologies de populations présentent sur le territoire, une majorité familles de jeunes enfants concernée par la bi-activité, une moindre proportion que par ailleurs de familles en situation de précarité. Un contexte rural qui rend plus difficile la prise en compte des situations problématiques que pourraient rencontrer les familles (séparation, précarisation, horaires décalés, situations de handicap etc…)

Il y a un intérêt à favoriser le maintien ou le retour à l'emploi des parents et proposer une socialisation précoce des enfants qui peut contribuer à lutter contre la reproduction des inégalités.
Le centre social AJR propose d'ores et déjà des actions qui vont dans ce sens à travers sa vocation sociale globale.
Dans une continuité avec l'existant, le développement de solutions d'accueil collectif et individuel accessible à tous dans une dynamique de mobilisation des habitants autour du projet est une orientation prioritaire de développement dans le projet social de l'association.

Le projet éducatif et pédagogique de secteur traduit l'engagement de la structure et de son personnel, ses priorités et ses principes. Il définit le sens des actions de l'établissement, en fixe les orientations et les moyens mis en œuvre.

Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas positionner la sécurité physique et affective des enfants comme un objectif éducatif. Nous accueillons des mineurs, confiés par leur parent, et garantir leur sécurité nous semble tenir plus du « bon sens » et d'une obligation liée au travail de l'encadrant plus qu'un objectif éducatif à atteindre. La sécurité n'est pas une option, elle s'impose à l'ensemble des acteurs.

Le temps de passage de l'enfant à l'AJR quelle qu'en soit la durée, constitue une étape importante de sa vie pendant laquelle se jouent les éléments de sa structuration individuelle.
L'Alsh et le LALP ne sont pas des lieux où l'on dépose simplement son enfant, ou l'on laisse son ados s'inscrire.
L'équipe a un rôle fondamental et il s'agira d'appréhender les différentes pédagogies, de s'en approprier collectivement et/ou individuellement les grandes lignes et de les adapter aux enfants dont nous avons la responsabilité.

Les axes de notre approche pédagogique sont expliqués aux parents et intégrés par l'équipe.

4.1 DES INTENTIONS EDUCATIVES GLOBALES

Le tiers temps constitue un temps privilégié pour faire l'apprentissage de l'autonomie, de la relation aux autres, de la découverte d'un univers, d'un mode de pensée et de vie, nouveaux et différents.

Investir dans les temps libres de l'enfant par la mise en place d'animation rurale, c'est offrir la possibilité aux enfants et jeunes de profiter positivement de ces moments.

- ***Le « vivre ensemble » comme pilier dans la communauté***

La notion de vivre ensemble est l'essence même de la vie en collectivité. Apprendre à entrer en relation avec l'autre, accepter des différences ou s'enrichir de la culture des uns et des autres, est les fondements d'une société composée d'individus responsable et solidaires. Nous nous attachons principalement à :

- Sensibiliser à la notion de respect, qu'il soit social, matériel, humain ...
- Sensibiliser à la notion de partage et de solidarité
- Favoriser les échanges et la réflexion au sein du groupe par le biais de projets collectifs
- Favoriser les expériences et les rencontres intergénérationnelles
- Rompre les perceptions inégalitaires (Physique, de sexe, cultuelles….)

- ***L'éducation à l'autonomie au fur et à mesure de leur avancée dans vers l'âge adulte***

Aider chacun à progresser, s'élever tout au long de la vie. Cette volonté recouvre une dimension individuelle et collective. Elle s'ancre dans les valeurs de l'Education Populaire auxquelles l'association adhère.

- Considérer chacun comme étant capable d'autonomie selon son âge dans toutes les actions mises en place
- Permettre à chacun d'être acteur de son temps libre
- Permettre à chacun de s'exprimer sur ses envies, ses besoins …
- Conforter l'individu dans sa capacité d'initiative et de créativité
- Favoriser la curiosité intellectuelle et culturelle

- ***Répondre aux besoins des familles et des enfants/jeunes***

Les loisirs pratiqués hors du cadre familial occupent une place importante dans la vie familiale et quotidienne. L'action éducative partagée est primordiale pour un épanouissement et l'équilibre de chacun en fonction de sa place dans la famille. Pour ces raisons nous ambitionnons de :

- Développer des actions autour de la famille, des enfants et de l'école
- Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre
- Être à l'écoute des parents en se positionnant comme une aide supplémentaire dans leur rôle éducatif
- Respecter le rythme de l'enfant suivant son âge et ses besoins
- Assurer une continuité éducative, encourager le plaisir d'apprendre

4.2 AXES PRIORITAIRES DU PROJET ASSOCIATIF :

Le projet social est établi sur la période 2016/2019 et fixe les objectifs généraux qui seront soutenus par l'association dans les années à venir. Il représente une démarche de travail au service des habitants du territoire de projet dans le respect de nos valeurs associatives.

Ces orientations prennent en compte plusieurs intérêts collectifs en fonction des champs de compétences des acteurs.

- **Renforcer la capacité du centre social à être un lieu d'accueil et d'animation**

Cet axe cherche à répondre à l'évolution des besoins des différents publics notamment :

Des besoins de garde de parents en milieu rural pas toujours couverts, et des adaptations aux changements réglementaires et politiques nationales difficiles à mettre en œuvre pour des communes rurales sans coopération.

Des accueils de jeunes (LALP) à repenser pour s'adapter aux fluctuations des publics, à la transversalité avec les actions familles et adultes, et à la notion de mobilité et de proximité.

Des jeunes quittant les LALP toujours en demande d'un lieu d'accueil, de mise en projet, en rupture pour certains avec les services et institutions.

- **Renforcer la capacité du centre social à être un foyer d'initiatives pour tous.**

Il s'agit de renforcer la participation active des jeunes et des parents des communes.

Cette participation se décline en plusieurs niveaux ou types d'implication, de la participation à une activité à la gouvernance de l'association en passant par le bénévolat, le volontariat.

La participation des jeunes et leurs parents ont été identifiés comme un enjeu fort pour - le centre et surtout comme une finalité en tant que telle.

- **Développer la mixité entre les habitants et favoriser le "vivre ensemble"**

Il s'agit de « mélanger les publics » en créant les conditions de la rencontre et du « vivre ensemble ».

L'enjeu de mixité a été identifié comme prioritaire autant au niveau des publics qui fréquentent déjà le centre qu'au niveau des communes avec l'arrivée de nouveaux habitants.

La mixité est considérée ici dans tous les sens : Sociale, intergénérationnelle, intercommunale, genre, anciens/nouveaux habitants.

- **Positionner les actions du centre social en complémentarité de celles des autres acteurs, plateforme d'information et de relais.**

Cet axe cherche à répondre aux besoins formulés d'articulation entre les interventions des salariés et les acteurs sociaux, à la nécessité de renforcer les partenariats de proximité sur un territoire aussi étendu.

Ceci induit à la fois d'initier sur des thématiques retenues une démarche de développement social dans les zones identifiées avec une analyse partagée des besoins et une exigence de concertation et construction partenariale.

4.3 OBJECTIFS PRINCIPAUX ENFANCE ET JEUNESSE 2016-2019

AMELIORER LA PROPOSITION DES ACTIVITES EN REPONSE AUX BESOINS DES JEUNES ET LEURS PARENTS.

Consolider le secteur jeunesse existant.

Adapter le mode de fonctionnement des deux LALP aux besoins repérés avec plus d'efficience et toujours en itinérance :
Vérifier la demande et les attentes en termes de jours d'ouvertures et d'activités.
Créer un zonage des lieux d'activités en périscolaire regroupant 2 à 3 communes.
Mutualisation des deux LALP aux vacances scolaires : équipes et des plannings.
Pas plus de quinze minutes de trajet de la navette.

Vérifier l'adaptation de l'offre destinée aux enfants de 3 à 12 ans (en considérant la place du centre social en complémentarité ou en appui des solutions existantes sur les communes).

Etablir un état des lieux structurant des offres d'accueils tenant compte des répartitions des actions périscolaire et extrascolaire. Mieux identifier les zones d'accueils mutualisées ou isolées.
Développer des actions passerelles ALSH communaux / NAP et les activités du centre social (LALP, parentalité, ateliers spécifiques).
Tester la demande en activités créatives ponctuelles en lien avec les artistes en résidence (SHE, MAC), ateliers des beaux-arts...

RENFORCER LES ACTIONS SPECIFIQUES (SANTE ET CULTURE), LES SEJOURS ET SORTIES DU SECTEUR JEUNESSE.

Intégration du mois des sciences de la MAC, de la fête des voisins, de la fête du sport, de la rencontre annuelle du réseau jeunesse du Cambrésis dans le planning annuel.

1 action /an avec les Scènes du Haut Escaut (résidence d'artiste, ou ARTS).
1 participation par an une action de la MAC.
Intégration d'un séjour de vacances ou séjour accessoire mutualisé.
Seize jeunes touchés par an sur un séjour.

Intégration de séjour(s) courts aux petites vacances.

Des ateliers spécifiques le mercredi après-midi en commun en lien avec l'axe 3 et les pratiques artistiques et culturelles.

Deux ateliers spécifiques proposés le mercredi après-midi.

Des stages en matinée proposés aux petites vacances (pratiques sportives, artistiques ou culturelles) :

Deux stages proposés par an à minima.

Des sorties découvertes de villes, musées de la région ou de pays limitrophes à la Région.

1 sortie découverte par an.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LES EVOLUTIONS NUMERIQUES.

Sensibiliser, éduquer, former et permettre l'accès des habitants aux pratiques informatiques et numériques.

- Appui en libre accès,
- Atelier thématique (mail, tablette, etc.),
- Mise à disposition matériel pour les activités,

Deux espaces cyber fonctionnant au moins une fois par semaine en initiation.

OFFRIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL ADAPTEES AUX PUBLICS.

Adapter le fonctionnement des actions avec plus d'efficience et toujours dans une volonté de proximité.
Tenir compte de l'existant dans la commune en termes d'activités (club des aînés, association...).
Regroupement des ateliers par zone géographique, par nombre de demandes
Les adhérents ne font pas plus de dix minutes de trajet pour se rendre à une activité de l'AJR.
Créer des synergies de groupe dans les activités en veillant à respecter une moyenne minimale de six adhérents par action.

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX PUBLICS VULNERABLES.

Permettre un accueil des personnes en situation de handicap.

Formation des encadrants à la connaissance des handicaps. (Salariés-bénévoles)

Développement de l'offre d'accueil en travaillant une charte de l'accueil des publics porteurs de handicaps (Tout public)

Permettre le transfert et la réappropriation de savoirs par la mise en place d'actions solidaires et de partage :

Ateliers intergénérationnels trimestriels sur l'échange de savoirs faire

Démarrage d'un Jardin partagé sur Noyelles ou Cauroir à compter de fin 2018.

Un atelier de partage tricot -couture (les doigts d'or) avec les enfants et ados.

FAVORISER AVEC LES PARENTS ET LES PARTENAIRES LA REUSSITE SCOLAIRE.

Mobiliser les parents sur nos actions de soutien à la réussite scolaire

1 Développer des actions CLAS primaire et collège dans les établissements les plus représentatifs en termes de publics.

Ateliers spécifiques au sein des ACM LALP d'aide aux devoirs et de renforcement des savoirs faire.

Deux ateliers hebdomadaires au minimum par LALP.

Temps de concertation et relais avec les CPE des collèges volontaires.

Une rencontre semestrielle avec au moins un CPE d'un collège cambrésien.

4.4 OBJECTIFS TRANSVERSAUX 2016-2019

OUVRIR A L'ENSEMBLE DES HABITANTS LES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL

Faciliter l'accès des plus démunis aux activités en adaptant la politique tarifaire.

Permettre des facilités de paiement:

Proposer une tarification en fonction du coefficient familial :

FAVORISER LA RENCONTRE, L'INTERCONNAISSANCE ET LES ECHANGES POSITIFS ENTRE HABITANTS

Agir avec les publics sur les perceptions inégalitaires entre hommes et femmes.

Intégration de supports d'informations et de jeux dans nos actions thématiques.

Outils de préventions des partenaires. Temps de formation à ces outils pour les animateurs

Proposer des activités mixtes telles que : - le jardinage, - le bricolage, - la décoration, création / rénovation de meubles.

Formation d'encadrants/répliquant sur la thématique des discriminations.

ANIMER LA VIE SOCIALE ET LE CENTRE.

Programmer des actions ouvertes à tous :

Soirées/Rencontres conviviales, temps forts et temps d'accueils notamment les journées portes ouvertes.

Organisation des actions thématiques intergénérationnelles (fête des voisins, noël solidaire, les cafés- rencontres).

DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES HABITANTS COMME UNE « EXPERTISE D'USAGE » AU SEIN DU CENTRE SOCIAL

Favoriser le passage d'une activité de loisirs à une participation à la vie du centre social avec les habitants

Organisation de la participation des habitants à la gestion de l'activité : Créer un conseil de maison pour soutenir le projet.

Accompagner les projets des adhérents avec une posture d'écoute en prise avec les préoccupations du quotidien : L'équipe aura à être à l'écoute des projets, des attentes, initiatives tout en veillant à ne pas s'approprier le projet, le laisser vivre tout en apportant une structuration.

VALORISER LES INITIATIVES DES HABITANTS AU SEIN DU CENTRE SOCIAL

Mise en valeur par des expositions, vernissages

Participation aux forums et rencontres des initiatives

Faciliter l'accessibilité à la formation BAFA.

Une réduction de la charge financière des formations BAFA de 10% des jeunes issus du secteur jeunesse.

Un abondement de 50% sur le perfectionnement BAFA pour les jeunes du secteur jeunesse avec engagement de participation à deux sessions de vacances.

Valoriser le volontariat service civique comme passerelle vers l'employabilité en plus de l'action citoyenne. Une orientation de quatre jeunes au moins vers un service civique par an.

LA PROMOTION DES PRATIQUES CULTURELLES COMME FACTEUR DE DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF

Créer des relais et des passerelles avec les services et les associations dédiés aux pratiques culturelles.

Créer un outil de communication type programme culturel AJR sur les différents spectacles découverte sélectionnés avec les partenaires.

Intégrer des actions culturelles partenariales dans nos actions en transversalité : Février des sciences, Scribarts, résidences ARTS…

Favoriser l'accessibilité des programmations partenariales

Permettre un accès aux adhérents à un tarif réduit pour les manifestations des partenaires.

Permettre une mobilité facilitée en favorisant les sorties de groupes.

Permettre la découverte de pratiques artistiques en milieu rural

Etre le relais de propositions existantes auprès d'associations, d'organisations partenaires.

Proposer des ateliers collectifs de découverte, d'initiation:

Des ateliers de pratique musicale en collectif. Un atelier guitare adultes-ados fréquenté par au moins six personnes.

Des ateliers ou stages d'arts plastiques

Un relais du réseau livres en liberté de Cambrésis ressources, et animation de séances de promotion du réseau

TRAVAILLER DES PASSERELLES ENTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ACTION COLLECTIVE.

- L'accès à la santé facteur d'égalité entre les personnes

Accueil / participation à des actions des partenaires dans nos locaux.

Une action thématique dans l'année sur un thème de santé globale. Deux réunions d'interconnaissance partenariale sur les quatre ans

Etre un promoteur des actions de santé partenariales auprès de nos publics :

1 Forum santé en milieu rural (dispositifs, ressources partenariales)

Au moins une réunion collective d'interconnaissance (MSA, CARSAT, RSI, CPAM).

Un Guide des ressources et dispositifs santé du territoire AJR (format à définir avec les partenaires) pour 2018 au plus tard.

4.5 UN ACCUEIL DE LOISIRS ADAPTE AU MILIEU RURAL

Ces valeurs et intentions éducatives globales se complètent **d'objectifs pédagogiques** spécifiques pour l'ALSH « Mercredis loisirs »:

4.5.1 Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté

L'enfant a besoin, dès son plus jeune âge, d'attention afin d'être dans la capacité d'exprimer ses besoins et ses ressentis. L'accompagnement des adultes dans son apprentissage, la reconnaissance de ses besoins et émotions ainsi que la valorisation de ses savoirs, lui permettent d'acquérir une confiance en soi contribuant à son épanouissement et à son développement affectif.

4.5.2 Favoriser le développement psychomoteur et cognitif de l'enfant

L'ALSH est un lieu où l'environnement et les activités sont imaginés pour permettre à l'enfant de se développer sur le plan psychomoteur et cognitif. Nous contribuerons donc à favoriser le développement de chaque enfant en nous mettant à sa hauteur et en ajustant nos pratiques.

4.5.3 Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité

Dès sa naissance, l'enfant se construit au sein d'une collectivité et se nourrit de celle-ci. De la cellule familiale aux différents lieux de vie qu'il sera amené à côtoyer, l'enfant s'émancipera au sein de micro société qui forgeront son caractère, ses perceptions, ses savoirs...

La vie en collectivité est donc une source de richesse sociale inépuisable à condition de porter un regard bienveillant sur la maturation de l'enfant et sa singularité. Ces moments de vie partagés contribueront à son développement social.

4.5.4 Développer l'éveil de l'enfant à travers la découverte de son environnement

Nous trouvons important d'accompagner l'enfant dans la découverte du monde qui l'entoure. Pour permettre cela, il est nécessaire de proposer aux enfants des espaces de jeu qui mobilisent leur curiosité, développent leur capacité d'observation pour devenir acteur de leur découverte.

4.6 LE LIEU D'ACCUEIL ET DE LOISIRS DE PROXIMITE: UN ACCUEIL DE LOISIRS ADAPTE AUX 11-17 ANS

Spécifiquement sur le LALP 11-17 ans nous souhaitons que soient abordés en plus des réflexions citées ci-dessus :

Un accompagnement pédagogique à la mise en projet des jeunes : Soutenir les initiatives des jeunes afin de réaliser un départ autonome, un séjour de vacances, un concert, en apprenant à faire un budget, des réservations, programmer des actions d'autofinancement, solliciter des subventions, c'est donner des outils transférables applicables au quotidien.

Des actions de prévention : Interface entre les institutions et les jeunes, des actions de prévention contre les substances psychoactives, les MST, l'égalité H/F, les discriminations, etc… peuvent être organisées et mieux perçues par les jeunes. D'autant, qu'elles seront organisées avec leur concours.

Des actions de mobilité : En milieu rural, les enfants/jeunes n'ont pas toutes les opportunités d'apprentissages des modes de déplacements. Nous nous devons de leur faire découvrir. Cependant, la mobilité n'est pas liée exclusivement à la richesse des infrastructures locales. Elle est aussi dans la tête. Travailler les mobilités des adolescents est primordial en milieu rural pour les préparer à quitter leur environnement protégé et garantir une émancipation de ceux-ci vers des horizons plus lointains. C'est aussi favoriser leur inclusion sociale en faisant découvrir de nouvelles perspectives, des rencontres humaines diversifiées.

La prise en compte de l'individu :

L'organisation des accueils doit permettre de recevoir les jeunes en individuel selon les besoins. (Dans le but de dialoguer sur des sujets confidentiels et d'orienter le jeune vers des structures adaptées à sa demande). L'accompagnement social des jeunes permettra de faire le lien entre autre avec la Mission Locale, l'UTPAS du secteur et le Service de Prévention Santé.

Le lien avec le Collège :

Des animations se feront en partenariat avec le Collège du secteur de l'adolescent. -Des actions d'informations, de mise en projets seront mis en place pour les jeunes au sein de l'établissement. Un travail de partage, de coopération sera mis en place avec l'équipe administrative et éducative du Collège pour assurer le lien entre le Collège, la famille et le secteur jeunesse du centre social, notamment pour éviter le décrochage de l'adolescent, mais aussi pour valoriser les initiatives positives.

Des séjours et séjours courts : Permettre aux enfants/jeunes de s'ouvrir à l'extérieur, d'évoluer dans des lieux différents en adaptant son comportement. C'est aussi, susciter la curiosité et enrichir ses connaissances.

Faire sortir le jeune ou l'enfant du milieu familial, du cercle d'amis quotidiens. Donner envie de bouger de sa commune.

Sensibiliser à la notion de projet. Sensibiliser à l'hygiène de vie et favoriser le bien être de l'adolescent. Tels sont les atouts complémentaires des départs, et des préparations aux séjours de vacances.

Ces séjours se doivent d'être Co construits avec les jeunes et leurs parents. Les jeunes doivent être intégrés à l'organisation, qu'ils soient à la fois auteur et acteurs de leurs projets de séjours hors du cadre familial pour mieux préparer cette expérience (la première pour certains). Ils devront prendre en compte une dimension de découverte du patrimoine local, une pratique culturelle, sportive, ou artistique. Ils auront pour mission aussi de favoriser la mobilité des jeunes par la prise de compétence dans l'emploi des transports en commun. Par ailleurs, ils se destinent à des groupes de jeunes ne dépassant pas 24 jeunes pour faciliter les échanges, la vie en collectivité et la coopération.

4.7 LES MOYENS MIS EN OEUVRE / L'ACTION PEDAGOGIQUE

4.7.1 L'équipe pédagogique

4.7.1.1 Le gestionnaire : l'association AJR

Il est représenté par son directeur par délégation de la présidente.
Le gestionnaire gère la partie administrative et financière, les ressources humaines et comptables de la structure.
En collaboration avec le coordinateur de secteur, il détermine le rôle et les fonctions des employés ainsi que les règles de fonctionnement et leurs applications.

4.7.1.2 Effectif et qualification :

4.7.1.2.1 Equipe permanente

L'équipe éducative enfance comprend une responsable (BPJEPS), une animatrice mise à disposition par la commune de Noyelles(BAFA), une animatrice tout public (BAPAAT)

L'équipe éducative enfance comprend une responsable (BPJEPS), un animateur jeunesse (BAFA), une animatrice tout public (BAPAAT)

Leurs horaires de travail sont planifiés par roulement, en adéquation avec le nombre d'enfants prévus au regard de la réglementation en vigueur.

4.7.1.2.2 Les stagiaires et intervenants

Des stagiaires peuvent être accueillis avec le statut d'étudiant sous la responsabilité du responsable de la structure petite enfance. Avec accord du gestionnaire et dans le cadre du budget, d'autres intervenants peuvent être amenés à apporter leurs participations dans les domaines de la psychomotricité, de l'expression corporelle, de la psychologie.

4.7.1.2.3 L'agent d'entretien

A la responsabilité d'offrir un cadre de vie sein et propre aux jeunes enfants, à leur famille et à l'équipe pédagogique. Elle a en charge le nettoyage quotidien des locaux (Elle gère le stock de produits d'entretien et participe aux commandes en collaboration avec la directrice.

4.8 LES REUNIONS DE L'EQUIPE ET LES FORMATIONS :

Ces réunions participent à la vie du projet pédagogique. Il s'agit d'avoir un temps, sans les enfants, pour faire le point sur les pratiques : les questionnements, les difficultés... Cela permet de connaître les orientations pédagogiques et de se former par les interventions et les explications. Il s'agit aussi, pour l'équipe de proposer, innover en s'informant par un esprit curieux et collectif, mettant en avant l'envie d'apprendre et ainsi continuer à améliorer la pratique professionnelle.

<u>Les formations professionnalisantes</u>
La formation continue est indispensable pour que les intervenantes restent à jour des évolutions des techniques, concept et courants pédagogiques nouveaux.
Il est prévu un volume d'heures de formations par an pour que celles-ci puissent se former sur des cycles courts. Les mises à niveau plus conséquentes passeront par un plan de formation interne validé en direction.
Nous organiseront des temps de concertations collectives et de partages de savoirs entre les intervenantes à la suite de formations transversales.

4.9 LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

L'AJR bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour assurer la bonne organisation des actions enfance et jeunesse. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

4.9.1 Le conseil départemental -- la protection maternelle et infantile

Lors de la demande d'ouverture de l'ALSH accueillant des enfants de moins de 6 ans, le service de Protection Maternelle et Infantile émet un avis préliminaire, assorti de remarques qui sont des recommandations concernant tous les points de la future autorisation ou du futur avis d'ouverture, notamment les prestations proposées des locaux, les conditions de fonctionnement, les effectifs et la qualification du personnel. Par ailleurs, les travailleurs sociaux dirigent les familles vers nos activités. C'est aussi pour nous un appui à l'accompagnement social des familles que nous aidons.

4.9.2 La caisse d'allocations familiales du nord et la Msa nord pas de calais

La C.A.F. est un partenaire privilégié dans la création d'un service d'accueil des enfants et jeunes. Leur conseiller technique en charge du secteur géographique d'implantation du projet conseille et l'accompagne dès le début de sa réflexion. Il apporte son appui sur l'étude des besoins, sur l'élaboration du cahier des charges et la préparation du fonctionnement de la future structure.
Les deux partenaires conseillent les familles et les dirigent vers nos actions.
Ils soutiennent le fonctionnement de l'organisateur de l'ALSH :
La Caf du nord par le versement d'une aide financière en fonction des heures réalisées sur les ALSH. Sur le LALP, elle fiance en plus le projet spécifique par une aide au fonctionnement du poste de direction.
La MSA et la Caf du Nord aident les communes qui investissent dans le champ de l'enfance /jeunesse en versant un financement directement à la commune ayant signée un contrat Enfance Jeunesse.

4.9.3 Les communes de l'AJR

Le maire de la commune d'implantation doit émettre une autorisation d'ouverture au public pour que l'établissement puisse accueillir des mineurs. Il est également un interlocuteur privilégié pour le fonctionnement de cette structure de proximité. La commune est propriétaire du bâtiment. Elle participe financièrement au fonctionnement de l'ALSH et du LALP.

4.9.4 La communauté d'agglomération de Cambrai.

C'est un partenaire indispensable pour l'AJR et les communes rurales. Elle appuie financièrement le développement d'un service de proximité pour les familles en complément des communes.

4.9.5 La direction départementale de la cohésion sociale

C'est le garant de l'application de la loi et politiques nationales en direction des accueils de mineurs. Elle agrée l'accueil de loisirs et vérifie la qualité de l'encadrement et la présence des documents obligatoires à l'accueil de mineurs. Elle développe en parallèle des formations spécifiques (lecture, discrimination, relation à l'image, jeux et activités sportives…) en directions des animateurs aidant la qualification de ceux-ci.

4.10 LES PARTENAIRES EDUCATIFS

4.10.1 La Médiathèque d'Agglomération de cambrai et la bibliothèque Départementale

La médiathèque d'agglomération de Cambrai mais aussi la médiathèque départementale proposent plusieurs animations tout au long de l'année.
L'équipe pourra bénéficier des services de prêt de livres, cd audio, malles lectures, formations spécifiques dans le cadre d'un partenariat déjà installé.

4.10.2 Les Scènes du Haut Escaut

Association de développement culturel en milieu rural avec nous travaillons depuis de longues dates sur les accueils d'artistes en résidence, les programmations de spectacles ou des interventions artistiques.

4.10.3 Cambrésis ressources

Association regroupant d'autres associations de la mouvance Education Populaire du Cambrésis. Nous partageons des ressources (humaines, matérielles et financières) au service des projets enfance et jeunesse (Fête de l'enfant, Inter LALP, séjour ski mutualisé, réseau jeunesse des professionnels, conférences…). Nous bénéficions aussi de l'intermédiation de services civiques qui interviennent sur les missions

4.11 LA GESTION ET LE FINANCEMENT

Les budgets de fonctionnement des accueils d'enfants et de jeunes sont financés par les communes, la Caf du Nord, la CAC et les familles.

Les participations des familles financent les charges liées au fonctionnement de la structure d'accueil. Les facturations sont faites à la fin de chaque période.

La participation financière aux activités ne doit pas être un facteur d'exclusion. Mais les activités ne doivent pas être toujours gratuites au risque de dévaluer les animations et le crédit aux yeux des parents/enfants/adolescents. Pour les séjours, sorties exceptionnelles, nous veillerons à ne pas dépasser un seuil de 50% du coût pédagogique de l'activité à la charge directe de la famille. Des actions d'autofinancements pourront être proposées pour alléger le coût de l'activité. De même, un échelonnement des paiements est possible, ainsi que la mise en place d'une épargne aussi.
Pour les accueils de loisirs réguliers, nous nous attacherons à pratiquer des tarifs en fonction des revenus et de la fratrie inscrite.

Le statut juridique du centre social est une association. En conséquence, tous les excédents réalisés sur un exercice budgétaire sont réinvestis dans e projet associatif, l'association étant à but non lucratif.

4.12 UN OUTIL AU SERVICE DE LA FAMILLE

Les ALSH et LALP sont ouverts à tous les enfants/jeunes âgés d'au moins 3 ans jusqu'à 17 ans ans.
Le secteur jeunesse accueille les adolescents et jeunes adultes de 11 à 20 ans.

En fonction des situations, un projet d'accueil individualisé pourra être envisagé pour les enfants. Elle accueillera des enfants/jeunes scolarisés (ou jeunes déscolarisés sur le LALP), en situation de handicap, en respectant la singularité de chacun.

4.12.1 Les périodes d'ouverture

L'Alsh « Mercredi loisirs » accueillera les enfants toute l'année en période périscolaire. Il sera donc ouvert sur 36 semaines, les mercredis, aux horaires suivants : de 09h à 17h.

L'Alsh « LALP » accueille les jeunes toute l'année, en respectant une fermeture administrative de cinq semaines. Il fonctionne en périscolaire et aux vacances scolaires
Les périodes d'ouverture pourront être modifiées en fonction des nécessités du service et des besoins des familles.

4.12.2 Le nombre d'enfants

L'Alsh « Mercredi loisirs » est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est fixée selon le nombre d'encadrants et la capacité d'accueil des locaux. Pour 2018, nous limitons à 8 enfants de moins de 3 à 5 ans et douze de 6 à 11 ans.

L'Alsh « LALP » est un établissement d'accueil collectif dont la capacité est fixée selon le nombre d'encadrants et la capacité d'accueil des locaux. Pour 2018, nous limitons à 16 jeunes de 11 à 17 ans en période scolaire et 30 jeunes de 11 à 17 ans pour les périodes de vacances.
Les capacités d'accueil pourront être modifiées en fonction des capacités d'encadrement du service et des besoins des familles.

4.12.3 Les conditions d'accueil

Plusieurs modes de garde peuvent être proposés aux familles : permanents, occasionnels. Ils permettent aux familles de trouver une solution adéquate, qui réponde à leurs besoins. Ces accueils peuvent être réalisés à la journée, à la demi-journée, en fonction des besoins des parents.

Le jeune devra se conformer au règlement simple de fonctionnement de toutes structures de collectivités (réalisation d'un règlement et signature du jeune, valeur d'engagement).

4.13 LA PARTICIPATION DES FAMILLES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE

La participation des familles dans la vie de la structure est un élément essentiel et attendu pour proposer un accueil de qualité aux enfants. Les familles sont à la fois des utilisateurs d'un service mais également des adhérents d'une association qui, à ce titre, pourront participer à l'organisation de celle-ci.
Parmi ces différentes modalités de participation, nous retenons au moins les dispositions suivantes :

4.13.1 L'accueil quotidien des familles

L'arrivée de chaque enfant, ou à son départ, est un moment propice à la transmission d'informations entre la famille et le personnel. Ces échanges journaliers participent à la création d'un accueil chaleureux et adapté.

4.13.2 Les réunions ouvertes aux familles

L'accueil des enfants en collectivité peut poser de nombreuses questions aux parents. Il génère une nouvelle organisation familiale avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent. Des réunions seront organisées chaque année et les thématiques seront définies à partir des informations échangées avec les familles.

4.13.3 L'assemblée générale

Comme toute association, le centre social organise une assemblée générale annuelle ou tous les adhérents sont invités à approuver le rapport d'activités, à s'exprimer sur les divers points à l'ordre du jour et s'investir au sein du Conseil d'administration.

5 UN PROJET ENFANCE

L'association a développé à la rentrée de septembre 2017, un nouvel axe de son projet : l'enfance.

En réponse à la volonté de certaines communes, et les questionnements d'habitants sur nos permanences, nous mettons en place un accueil de loisirs le mercredi.

Fonctionnement en demi-journée ou journée selon les besoins des familles. La volonté est de regrouper les communes par zone de vie pour centraliser les accueils au plus proche du besoin, mais aussi créer une dynamique entre les enfants.

5.1 ALSH « MERCREDI LOISIRS »: NOYELLES SUR ESCAUT

Responsable de l'accueil de loisirs LALP : Linda Lemaire

Téléphone : 07 61 95 05 08 **Email : csajr.lalpouest@gmail.com**

a) ***Salle d'accueil principale :*** siège associatif situé 8 rue Pasteur 59159 Noyelles sur Escaut
b) ***Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal :*** Salle des Fêtes. Possibilité d'utiliser en complément : la salle de judo Thierry Rey, la salle de garderie, l'espace Daniel Leclercq, la zone verte de l'Etang Léon Masset.
c) ***Un accueil de loisirs périscolaire : Du 03/09/2018 au 05 Juillet 2019***

Le Plan mercredi a changé la définition de l'accueil du mercredi.

d) ***Accueils :***

Le mercredi de 9h à 17h. Possibilité d'inscrire son enfant soit le matin de 9h à 12h, soit l'après-midi de 14h à 17h, soit la journée de 9h à 17h. Il est possible de déposer son enfant 15 minutes avant l'ouverture. Il est toléré un retard de 15 minutes pour la reprise de l'enfant.

e) ***Repas :***

Repas le midi sur place. Les parents fournissent le repas.

6 UN PROJET JEUNESSE ITINERANT SUR LES COMMUNES

Afin de mieux toucher le public jeune, nous avons ouvert deux accueils de loisirs LALP. Sur le secteur Ouest, la commune d'implantation est Cantaing sur Escaut, et à l'Est Cauroir. Ces deux communes ont la particularité d'être des points centraux pour chacun de leur secteur respectif.

L'itinérance des accueils est inscrite au projet pour des raisons de proximité des accueils et de mixité des publics. Cette itinérance est assurée par deux véhicules neuf places se déplaçant sur les communes rurales chaque jour d'ouverture pour assurer un ramassage et un dépôt des jeunes. Ce véhicule est conduit par un animateur qui de ce fait assure un relais avec les jeunes et les parents. Les points de ramassages sont situés en face des mairies.

En 2018 nous regroupons les deux Acm sur des points d'animations communs pour réduire la sectorisation géographique des accueils, renforcer la mixité sociale, et renforcer la dynamique de groupe et de projet (en rassemblant plus de jeunes sur un même lieu d'animation).

6.1 ALSH / LALP OUEST: CANTAING SUR ESCAUT (LOCAL JEUNE. GRAND PLACE (AU-DESSUS DE LA MAIRIE)

Responsable de l'accueil de loisirs LALP : Linda Lemaire
Téléphone : 07 61 95 05 08 **Email : csajr.lalpouest@gmail.com**

6.1.1 *Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal :*

Niergnies (salle des fêtes), Naves (salle des aînés derrière la mairie), Cagnoncles (salle des aînés et salle des fêtes), Séranvillers-Forenville (salle des fêtes et salle polyvalente à côté de l'école). a) Noyelles sur Escaut (8 rue Pasteur, siège de l'association), Sailly lez Cambrai (école primaire), Fontaine notre dame (maison des associations à côté de la Mairie), Ribécourt la tour (salle polyvalente derrière la salle des fêtes).

6.1.2 Un accueil de loisirs extrascolaire : Du 03/09/2018 au 05 Juillet 2019

Lieux	Jours	Horaires sur place
Fontaine Notre Dame *(maison des associations)*	Lundi	**17h30 - 20h**
Cantaing sur Escaut *(Local* de l'association au-dessus de la Mairie*)*	Mardi	**17h30 - 20h**
Cauroir *(Local de l'association)*	Mercredi	**16h- 20h**
Noyelles Sur Escaut (*Local de l'association)*	Jeudi	**17h30 - 20h**
Cauroir *(Local de l'association)*	Vendredi	**17h30 - 20h30**
Le samedi le cas échéant en fonction des projets portés par le public.		

6.1.3 Un accueil de loisirs les vacances:
Périodes de vacances : Automne, Hiver, Printemps et ETE (Juillet).
En journée ou que l'après midi au choix des parents. Du lundi au vendredi. ***Un planning de fonctionnement spécifique*** est sorti pour chaque période de vacance.
Le samedi le cas échéant en fonction des projets portés par le public.
Plus les séjours accessoires à l'accueil de loisirs programmés à partir des attentes formulées par les jeunes.

6.2 ALSH/LALP EST : CAUROIR (ANTENNE AJR 7 RUE DE LA MAIRIE)

Responsable de l'accueil de loisirs LALP : Ghislaine Jorisse

Téléphone : 06 12 76 58 25 **Email : ajr.lalpest@gmail.com**

6.2.1 ***Locaux utilisés hors salle déclarées comme accueil principal :*** Niergnies (salle des fêtes), Naves (salle des aînés derrière la mairie), Cagnoncles (salle des aînés et salle des fêtes), Séranvillers-Forenville (salle des fêtes et salle polyvalente à côté de l'école). a) Noyelles sur Escaut (8 rue Pasteur, siège de l'association), Sailly lez Cambrai (école primaire), Fontaine notre dame (maison des associations à côté de la Mairie), Ribécourt la tour (salle polyvalente derrière la salle des fêtes).

6.2.2 Un accueil de loisirs périscolaire : Du 17/09/2018 au 28/06/2019

Le Lundi et le vendredi de 12h30 à 14h dans l'enceinte du ***Collège Fénelon de Cambrai***.

Plannings des séquences entre les périodes de vacances:

Lundi: Jeux d'expressions/théâtraux + Jeux de plateaux

Vendredi : Créations plastiques + ateliers numériques

Thématiques Spécifiques envisagées: La relation avec l'autre, la communication entre les ados, la vie affective chez l'ado, la citoyenneté et la connaissance des institutions, l'esprit d'entreprise et d'initiative

6.2.3 Un accueil de loisirs extrascolaire : Du 03/09/2018 au 05 Juillet 2019

Lieux	Jours	Horaires sur place
Fontaine Notre Dame *(maison des associations)*	Lundi	**17h30 - 20h**
Cantaing sur Escaut *(Local* de l'association au-dessus de la Mairie*)*	Mardi	**17h30 - 20h**
Cauroir *(Local de l'association)*	Mercredi	**16h- 20h**
Noyelles Sur Escaut (*Local de l'association)*	Jeudi	**17h30 - 20h**
Cauroir *(Local de l'association)*	Vendredi	**17h30 - 20h30**

6.2.4 Un accueil de loisirs les vacances:

Périodes de vacances : Automne, Hiver, Printemps et ETE (Juillet).

En journée ou que l'après midi au choix des parents. Du lundi au vendredi. ***Un planning de fonctionnement spécifique e***st sorti pour chaque période de vacance.

Le samedi le cas échéant en fonction des projets portés par le public.

Plus les séjours accessoires à l'accueil de loisirs programmés à partir des attentes formulées par les jeunes.

Pour les Adultes

	AJR	EXTÉRIEURS		AJR	EXTÉRIEURS		AJR	EXTÉRIEURS
GYM DÉTENTE	1,00 € la séance	2,00 € la séance	**ZUMBA**	2,50 € la séance	5,00 € la séance	**Marche**	Gratuit	Gratuit
Bien être (Sophro)	1,00 € la séance	2,00 € la séance				**Tricot**	Gratuit	Gratuit
CYBER	1,00 € la séance	2,00 € la séance	**GUITARE (cours)**	3,00 € la séance	4,00 € la séance	**Club Guitare (libre)**	Gratuit	Gratuit

Pour les familles et leurs enfants

Parentalité			Petite enfance		Enfance et Jeunesse		
	AJR	EXTÉRIEURS	Micro crèche			AJR	EXTÉRIEURS
Baby Gym	Gratuit	Gratuit	*de 9h à 11h/jour*	T1=6,10€ T2=6,50€ T3=7,00€	**ALSH MERCREDI (journée)**	T1=6,00 € T2=6,88€ T3=7,92€	
Massage bébé	Gratuit	Gratuit	*de 5h à moins de 9h par jour*	T1=7,10€ T2=7,50€ T3=8,00€	**ALSH MERCREDI (1/2 journée)**	T1=2,25€ T2=2,58€ T3=2,97 €	
Massage bébé	Gratuit	Gratuit	*Moins de 5h/jour*	T1=8,00€ T2=8,50€ T3=9,00€	**LALP Périscolaire FORFAIT ANNUEL**	T1=4,25€ T2=5,00€ T3 =5,75€	T1 = 6,38€ T2 =7,50€ T3 = 8,63 €
Atelier Parents/Enfants	Gratuit	Gratuit	*Pour une garde d'urgence*	7,50€ de l'heure	**LALP Vacances**	Tarif forfaitaire adapté à chaque période de vacances	

Grille de modulation des tarifs en fonction du QF ou des revenus pour 2017/2018

Plafonds de revenus 2015

en vigueur du 1er janvier au 31 décembre 2017

	Tranche 1		*Tranche 2*			*Tranche 3*	
Enfant(s) à charge	*Revenus Inférieurs à*	*QF inférieurs à **	*Revenus Ne dépassant pas*	*QF ne dépassant pas**	*Qf arrondi*	*Revenus Supérieurs à*	*Qf arrondi*
1 enfant	20 509 €	684	45 575 €	1519	1499	45 576 € et +	1500 et +
2 enfants	23 420 €	694	52 044 €	1489		52 045 € et +	
3 enfants	26 331 €	623	58 513 €	1293		58 514 € et +	
4 enfants	29 242 €	644	64 982 €	1306		64 983 € et +	
Pour les activités suivantes:		Micro crèche	ALSH LALP	Séjours			

Dégressivités des tarifs pour une fratrie			
Enfant 1:	100%		
Enfant 2:	-10%	du tarif de l'enfant 1	
Enfant 3:	-20%	du tarif de l'enfant 1	
Enfant 4 et +:	-30%	du tarif de l'enfant 1	
Pour les activités suivantes:		Sorties	Séjours